



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Monsieur Ivano Vitali, domicilié à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelles 431-432, Route du Moulin 2, à Mase

Enseigne: Restaurant Le Vieux-Bourg

Prestations: chambres d'hôtes et vente de mets et de boissons avec/sans alcool à consommer sur place

Heures d'ouverture et de fermeture: mercredi et jeudi 08h00 – 23h00

vendredi au dimanche 08h00 – 24h00

Début de l'activité: 1^{er} octobre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 24 août 2018

L'Administration communale